

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Séminaires & Réunions

Les présentes Conditions Générales de Vente, désignées ci-après par CGV, s'appliquent aux prestations fournies par le Golf de Béthune, pour l'organisation de réunions et de séminaires. Les CGV sont adressées au client avec le devis, et l'acceptation de ce dernier par le client implique l'acceptation des CGV. Dans le cas où elles différeraient, les dispositions figurant sur le devis prévalent sur les CGV.

Conclusion du contrat

Le contrat devient définitif entre le Golf de Béthune et le client à la réception du devis dûment signé, cacheté et revêtu de la mention « Bon pour acceptation » accompagné de l'acompte de 35% calculé sur le total TTC. La validation du nombre de personne se fera 8 jours avant la date de séminaire et sera la base de notre facturation. En tout état de cause, si le nombre de participants s'avère inférieur au nombre prévu par le devis validé à cette date, le client ne pourra prétendre à une révision du montant de la prestation initialement prévu

Garantie de réservation

La confirmation devient effective à réception du du virement de l'acompte.

Modalités des paiements

Le prix facturé au client correspond au prix convenu au jour de la conclusion du contrat, majoré du coût de prestations supplémentaires consommées sur place selon :

- 35 % à la commande par virement
- le solde pourra s'effectuer le jour même par règlement CB ou par virement à 30 jours à réception de facture

Conditions d'annulation

Si elle intervient, obligatoirement par écrit :

- À moins de 15 jours avant la date prévue, l'acompte ne sera pas remboursé
- Entre 16 et 20 jours, l'acompte sera remboursé à 50 %
- A plus de 21 jours, l'acompte sera totalement remboursé

Mise à disposition des Espaces - Horaires

Le client devra informer le Golf de Béthune une semaine avant la date de l'événement, du nombre exact de participants. Les horaires seront déterminés dans le devis et le client devra les respecter ou informer le golf de toute modification. Le stationnement ne devra pas gêner la circulation des autres personnes se rendant au golf. Le parking devra être libéré à la fin de la prestation et vous ne pouvez y rester stationné si vous quittez l'enceinte du golf (attention aux horaires de fermeture du parking par une grille).

Assurances

Le Golf de Béthune décline toute responsabilité pour dommages de quelque nature qu'ils soient (vols, dégradation etc.) et en particulier susceptibles d'atteindre les objets, effets ou matériels apportés par le client ou ses invités à l'occasion de la réunion, objet de la réservation. Le client est responsable de tout dommage direct ou indirect que lui-même ou ses invités auraient causé au cours de la manifestation.

Force Majeure

Le Golf de Béthune se réserve le droit d'annuler, sans indemnisation quelconque, le contrat si des évènements de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignent (incendies, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, coupure d'électricité ou de gaz, défaillance du système de chauffage...)

Réclamations et litiges

Toute contestation et réclamation ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées à l'établissement dans un délai maximum de 8 jours après la fin de la manifestation.

En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du lieu de situation de l'établissement concerné.